

Enquête ECTS 2007

Méthode et objectifs

Fin 2007, des interviews sur l'état de mise en œuvre de l'ECTS ont été réalisées auprès de toutes les universités. Un enregistrement et un procès-verbal des entretiens ont été réalisés et ce dernier a ensuite été soumis pour correction aux personnes interviewées.

En raison de la diversité des universités suisses, les résultats présentés dans ce document ne peuvent être interprétés que comme des tendances ou des règles générales et ne représentent pas nécessairement la situation particulière d'une institution.

Toutes les personnes interviewées ont reçu le même catalogue de questions, mais les questions, ayant été posées dans le cadre d'une discussion ouverte et semi-structurée, elles n'ont parfois pas reçues de réponse explicite. Dans un second temps, les résultats ont été contrôlés et complétés sur la base du matériel d'informations fourni par les universités ou d'informations disponibles sur les sites internet.

Les buts de cette enquête sont de permettre des déclarations qualitatives sur l'état d'implémentation de l'ECTS dans les universités suisses, ainsi qu'une comparaison avec les *Recommandations ECTS* de la CRUS et les résultats de l'enquête similaire menée en 2003.

Le compte-rendu suivant reflète juste des tendances et est explicitement formulé de manière générale. Les exemples de « bonne pratique » sont basés sur la perspective emic des personnes interviewées.

Contenu

1. Mise en œuvre de l'ECTS dans les universités : structure, information, conseil.....	2
2. Développement curriculaire, crédits, acquis de formation.....	3
3. Modularisation, évaluation des acquis et flexibilité des études	5
4. Transparence de l'information sur l'ECTS et les études	6
5. Mobilité	8
6. Échelle de notes ECTS	9
7. Assurance qualité.....	9
8. Bilan de l'enquête.....	9

1. Mise en œuvre de l'ECTS dans les universités : structure, information, conseil

Recommandations ECTS de la CRUS

§ 8. Développement académique et gestion interne

« Les principes du système ECTS restent des généralités qui doivent ensuite être transposées et adaptées aux réalités de chaque institution. Pour faciliter ce travail d'interprétation et pour assurer une bonne utilisation du système, il est vivement conseillé de fournir des consignes très claires et précises aux facultés ou départements qui ont la responsabilité de concevoir les filières d'études, tout en respectant le principe d'un développement coordonné.

« Hormis les précisions sur la manière d'appliquer les principes ECTS, tout programme de développement du système ECTS requiert un appui logistique et une infrastructure adaptée. Les Universités doivent fournir les moyens nécessaires au développement (postes et budget spécifique lié à certaines activités) et prévoir les modalités de gestion interne. Les expériences pilotes ont mis en évidence l'importance de désigner des personnes ou instances responsables du système ECTS tant au niveau central que dans les facultés. Des commissions internes aux facultés ou départements ainsi qu'une commission de coordination réunissant différents représentants facultaires sont donc des atouts pour la gestion du système. »¹

La plupart des universités ont choisi une solution facultaire ou interfacultaire pour l'introduction de l'ECTS. Elles ont donc essayé de réaliser la mise en œuvre dans le cadre des structures existantes. Aussi, l'autonomie des facultés est-elle présentée dans les interviews comme un obstacle majeur à la coordination de la mise en œuvre et à l'information de la communauté académique. Ce problème avait déjà été relevé lors de l'enquête de 2003 et reste donc d'actualité : « Il ressort (...) que la plupart des structures actuelles sont jugées insuffisantes, faute de compétences clés: c'est particulièrement vrai pour les universités dont la gestion est décentralisée ». ² Certaines institutions ont créé de nouvelles unités organisationnelles. Celles-ci ont dû être modifiées au cours de la réforme car elles se concentraient seulement sur certains aspects de l'implémentation de l'ECTS (comme par exemple l'administration des examens). Au fil du temps, les universités ont eu tendance à regrouper ces unités dans des organisations plus larges, traitant « Bologne » d'une manière plus globale.

De manière générale, on peut dire que les universités se sont données de la peine pour développer des directives pour la mise en œuvre de l'ECTS. Certaines institutions sont allées plus loin en élaborant des documents complémentaires, comme par exemple des guides, des FAQ, des glossaires ou des instructions pour le calcul de la charge de travail. L'investissement dans ce domaine diffère fortement d'une université à l'autre.

Le renouvellement des règlements et des plans d'études ou même des curricula est bien avancé. Il est toutefois évident qu'un grand effort organisationnel reste à accomplir.

A côté des problèmes de coordination et d'information, la grande majorité des universités indiquent que la philosophie de l'ECTS n'a pas pénétré leur institution. La conception de l'ECTS comme simple système d'accumulation ou que l'ECTS égale crédits règne encore, comme en 2003, largement. On ne trouve dans aucune université une compréhension correcte généralisée de l'ECTS. Beaucoup d'institutions constatent que l'opposition initiale à l'ECTS est en train de disparaître, mais qu'existe désormais, du côté des enseignant-e-s, une idée de « valeur » conférée aux enseignements par le biais de la dotation en crédits. L'application de la philosophie de l'ECTS par les enseignant-e-s reste très limitée et exige donc une politique d'information intensive et étendue au sein de la communauté académique.

Dans le travail de mise en œuvre des universités, on remarque souvent une tendance au « learning by doing ». La formulation systématique des acquis de formation en vue de

¹ Recommandations de la CRUS pour l'utilisation de l'ECTS (European Credit Transfer and Accumulation System) dans les hautes écoles universitaires suisses (Recommandations ECTS), août 2004, p. 17-18.
www.crus.ch/dms.php?id=2297

² ECTS et supplément au diplôme dans les universités suisses. Avancement de la mise en place et de l'utilisation sous l'angle de la coordination nationale, Coordination ECTS de la CRUS, 2003, p. 3.
www.crus.ch/dms.php?id=4615

favoriser la comparabilité au sein et entre les universités nécessitera un important effort supplémentaire, spécialement dans le contexte de l'élaboration de cadres de qualification et de l'encouragement de la mobilité. Cet effort se manifestera dans le besoin élevé de coordination dans les facultés, entre les facultés et au niveau national. Afin de pouvoir augmenter la transparence du dossier d'information des universités et de formuler les acquis de formation de manière systématique, il est primordial de faire une séparation continue et conséquente dans les descriptions des cours entre le but pédagogique et fonctionnel d'un cours (acquis de formation) et son contenu thématique (sujet).

Bonnes pratiques:

- UZH (autonomie facultaire): Networking des services centraux avec des „multiplicateurs“ sensibilisés dans les facultés. Offre de formation continue (workshops etc.) afin d'attirer les enseignant-e-s et les responsables curriculaires.
- UniFR (Formulation des Learning Outcomes): descriptions de cours en ligne avec des champs de données séparés pour 1. la description du cours, 2. les acquis de formation, 3. la forme d'évaluation des acquis. Ainsi les enseignants sont poussés à formuler les acquis de formation indépendamment de la description du cours. On espère ainsi induire un changement global de façon de penser.

2. Développement curriculaire, crédits, acquis de formation

Recommandations ECTS de la CRUS

§ 4.1. Programmes d'études et accumulation des crédits de formation

« L'utilisation des crédits dans le développement curriculaire (curriculum design) exploite l'idée que les crédits expriment le volume de travail à fournir pour atteindre les objectifs de formation. Dès lors, les programmes d'études sont définis non seulement en termes du nombre de crédits de formation à obtenir mais aussi en fonction des connaissances et compétences à acquérir. »

4.2. Attribution des crédits aux programmes d'études

« L'attribution des crédits aux enseignements doit être coordonnée par les responsables académiques de facultés ou des disciplines. De plus, il est recommandé d'associer les étudiants à la construction des programmes d'études et à l'application du système ECTS. (...) »

L'allocation des crédits se fait de la même façon pour tous les types d'enseignement: il n'y a pas de règles différentes d'affectation des crédits selon le type d'enseignement (cours, séminaire, groupe de cours, module, stage, travail pratique, travail personnel, etc.). »³

ECTS users' guide

“In a modularized system the course units/modules have a fixed workload, 5 credits for example, or a multiple of this number. The workload of a module is based on the total amount of tasks a student is expected to do as part of the overall programme of study. These tasks are defined with a view to the learning outcomes to be achieved, and the time (work hours) a student needs to achieve them. For example, a module of 5 credits allows for around 125 hours of work of a typical student. [...]”⁴

What is the ideal size for a course unit / module?

This is up to the teaching staff, although it is recommended not to make units too small to avoid fragmentation of a student's programme of study. It is also advised not to make the units too large, to avoid creating potential stumbling blocks in the learning process.”⁵

Glossary:

„COURSE UNIT or MODULE

A self-contained, formally structured learning experience. It should have a coherent and explicit set of learning outcomes, expressed in terms of competences to be obtained, and appropriate assessment criteria.”⁶

Les universités ont, comme lors de la dernière enquête en 2003, des problèmes majeurs pour mesurer la charge de travail des étudiant-e-s en fonction des acquis de formation définis et d'attribuer, sur cette base, les crédits à une unité d'apprentissage. Ces problèmes

³ Recommandations ECTS de la CRUS, p. 9-10.

⁴ ECTS Users' Guide. European Credit Transfer and Accumulation System and the Diploma Supplement, version du 17 août 2004, p. 9.

www.eua.be/eua/jsp/en/upload/ECTS_DS_Users_guide_en.1094119167134.pdf

⁵ ibidem, p. 10.

⁶ ibidem, p. 42.

résultent de l'inexistence de lien entre acquis de formation et charge de travail de l'étudiante, en raison de l'absence des mesures indispensables.⁷

Le concept d'acquis de formations n'est pas encore répandu. Les enseignant-e-s, qui sont en définitive responsables de la formulation des acquis de formation, ne disposent que de peu ou pas du tout de connaissances sur la « philosophie » de l'ECTS et sur la formulation des acquis de formation. Des tentatives pour améliorer cette situation existent. Dans ce contexte, l'autonomie facultaire est perçue comme un obstacle majeur à l'intégration efficace des enseignant-e-s dans le processus de réforme. Ce phénomène apparaît surtout à travers l'hétérogénéité des approches au sein des institutions et de leurs unités. On remarque une diversité similaire dans la mise en œuvre des recommandations de la CRUS concernant l'intégration des étudiant-e-s dans le développement des cursus et dans l'application de l'ECTS. Il existe seulement quelques modèles prévoyant une intégration systématique des étudiant-e-s dans le processus de réforme du contenu – on y retrouve cependant parfois le problème général d'une conception incomplète de l'ECTS (soit pas d'évaluation régulière et correcte de la charge de travail, ni de formulation d'acquis de formation atteignables).

On constate dans certaines institutions des difficultés supplémentaires à réformer le contenu des cursus dues non seulement à la décentralisation, mais aussi à un manque de soutien de la part des rectorats. À cela s'ajoute encore un problème de ressources pour financer le renouvellement de l'enseignement au sein des instituts/départements.

Bonnes pratiques:

- EPFL: Une évaluation électronique a lieu à la 8^e semaine de cours de chaque semestre, qui comprend, entre autres, une question sur la possibilité d'atteindre les objectifs du cours. Les résultats sont accessibles aux enseignant-e-s, aux directions de départements et aux doyens.
- UniGE: L'Observatoire de la vie étudiante inclut dans ses enquêtes des questions sur la charge de travail des étudiant-e-s.
- UZH: Suivi des modules obligatoires des études préparatoires (Einführungstudium) avec entre autres, l'évaluation de la charge de travail des étudiant-e-s.

⁷ ECTS et supplément au diplôme dans les universités suisses, 2003, p. 4.

3. Modularisation, évaluation des acquis et flexibilité des études

<p>Recommandations ECTS de la CRUS</p> <p>§ 2.1. Organisation et modalités d'évaluation</p> <p>« Les crédits sont octroyés lorsque l'étudiant a satisfait aux conditions d'évaluation des connaissances et compétences liées à un enseignement (cours, séminaire, groupe de cours, module, stage, travail pratique, travail personnel, etc.). »</p> <p>§ 2.2. Octroi des crédits en cas d'échec partiel</p> <p>« Le regroupement de résultats d'évaluation (série d'examens, examens modulaires ou d'autres formes d'évaluation) permet, lorsqu'on tient compte de la moyenne des notes obtenues, de compenser certains résultats insuffisants par de très bons résultats. Dans ce cas, il est possible d'octroyer les crédits rattachés aux enseignements sans que l'étudiant ait nécessairement réussi toutes les modalités d'évaluation. En raison des nombreuses pratiques de ce type, il est important pour les Universités de préciser dans les règlements d'études la manière dont les résultats d'évaluation sont regroupés, les règles pour la compensation des résultats insuffisants, ainsi que les règles d'attribution des crédits pour les enseignements non validés.»</p> <p>§ 3.2. Échelle de notation ECTS et règles de conversion</p> <p>« Le système ECTS propose une échelle de notation pour faciliter la comparaison entre les échelles nationales. Cependant, l'échelle ECTS relève d'un système de notation relatif et classe les résultats des étudiants selon une distribution normale, quel que soit le niveau de maîtrise des connaissances et compétences atteint. Les niveaux sont attribués uniquement aux étudiants ayant réussi l'évaluation (...).</p> <p>Afin d'améliorer la comparabilité, il est souhaitable d'indiquer les résultats des étudiants dans l'échelle locale et dans l'échelle ECTS. Cependant, la plupart des Universités suisses utilisent des systèmes de notation absolus. La transposition des notes obtenues dans les échelles locales vers l'échelle ECTS pose problème car elle ne peut pas se faire avec une simple règle mathématique. En effet, le recours à un système de notation relatif requiert une analyse systématique sur des cohortes représentatives d'étudiants.»⁸</p> <p>§ 6. Flexibilité</p> <p>« L'utilisation de l'ECTS comme système d'accumulation des crédits de formation permet une plus grande flexibilité dans la manière d'entreprendre des études universitaires. La flexibilité a deux conséquences immédiates sur les cursus académiques : d'une part, elle ouvre la voie à des parcours de formation individualisés où les étudiants peuvent choisir des éléments de formation (flexibilité du point de vue du contenu) et, d'autre part, elle permet les études à temps partiel (flexibilité du point de vue de la durée des études). Par ailleurs, l'accumulation de crédits de formation permet de rendre compte de toute formation entreprise et, dans certains cas, de reconnaître des parcours différents pour accéder à des cursus universitaires. Ainsi, la flexibilité porte à la fois sur le processus d'apprentissage et sur le processus de qualification, qui mènent au titre académique.»⁹</p>

Vu que dans une grande partie des institutions la formulation des acquis de formation et la mesure de la charge de travail de l'étudiant-e n'ont pas encore été entreprises, la représentation dominante de ce qu'est un module reste limitée et ne suit pas les recommandations du ECTS Users' Guide. Différentes conceptions du module existent en parallèle, autant entre les universités qu'à l'intérieur de celles-ci.

Les modes d'évaluation varient de la même manière : l'évaluation peut se faire par unité à l'intérieur d'un module – ce qui permet une compensation entre les différentes unités à l'intérieur d'un même module – ou l'évaluation se fait par module – tout particulièrement pour des « contenus obligatoires » – afin de ne permettre aucune compensation .

La majorité des universités connaissent des mécanismes de compensation de résultats insuffisants à l'intérieur d'un module. Il y a quelques exceptions (facultés) qui ne prévoient aucune compensation. La compensation n'est, en général, pas réglée de manière centralisée.

La réforme de Bologne a entraîné une augmentation visible du nombre des évaluations et de la charge organisationnelle et administrative qui en découle. Cette augmentation et des ressources en personnel insuffisantes ont mené à l'introduction de formes alternatives d'évaluation (évaluation par module, choix multiple remplaçant l'examen écrit classique, contributions orales, etc.)

⁸ Recommandations ECTS de la CRUS, p. 7-8.

⁹ Ibidem, p. 14.

La plupart des universités déclarent avoir rendu les cursus plus flexibles au niveau du contenu en proposant des options. La flexibilité quant à la durée est assurée en offrant la possibilité d'étudier à temps partiel. Un tiers des universités ne voient pas la flexibilité comme faisant partie de leur stratégie institutionnelle et ne prévoient pas son intégration dans celle-ci. Dans ces cas, la flexibilité est souvent perçue comme contraire à la philosophie de l'institution. De manière générale, un grand nombre d'universités constate des difficultés de flexibilité au niveau bachelor et une inexistence de flexibilité dans les 'assessment years', en raison de la « densification » du contenu des cursus. Du point de vue qualitatif, on ne constate pas de grand changement depuis l'enquête de 2003.¹⁰

Jusqu'à présent une réflexion sur l'influence de l'ECTS sur la flexibilité n'a pratiquement jamais eu lieu au sein des universités. On constate pourtant que dans le contexte de la modularisation une diminution de la flexibilité peut apparaître. D'une part, le développement de gros modules (de 20 à env. 120 crédits) mène à une réduction de la flexibilité étant donné que l'achèvement de ces modules nécessite des semestres voire des années. D'autre part, il n'est pas dans l'intérêt de la réforme de qualifier chaque cours de module, de devoir en organiser l'évaluation et d'augmenter ainsi fortement la charge administrative. Face aux modules plus grands qui ont l'avantage de nécessiter une seule évaluation, on trouve des modules plus petits qui, eux, permettent plus de flexibilité. Plusieurs des universités appliquant (même partiellement) la modularisation témoignent de ce « tiraillement » et rencontrent de gros problèmes lors de la détermination de la taille des modules. En outre, le manque de ressources en personnel rend presque partout impossible l'introduction d'un rythme semestriel de l'offre de cours.

4. Transparence de l'information sur l'ECTS et les études

Recommandations ECTS de la CRUS

§ 5.1. Outils de base

« Le système ECTS a pour premier objectif de documenter l'offre de formation des universités et d'améliorer la transparence des systèmes d'enseignement supérieur (...) »

§ 5.2. Catalogue des cours

Le catalogue des cours complètera progressivement le dossier d'information. Il deviendra peu à peu la principale source d'informations sur les enseignements offerts par les Universités et devra fournir une description claire de l'offre de formation avec des précisions sur les conditions d'accès aux formations et sur les conditions d'obtention des diplômes.

§ 5.4. Suivi du cursus des étudiants et relevé de notes

Les Universités sont responsables du suivi des cursus des étudiants et doivent pouvoir montrer en tout temps l'avancement dans le cursus de chaque étudiant. Le suivi du cursus doit au moins indiquer les intitulés des cours suivis, les notes obtenues dans l'échelle de notation locale ainsi que les crédits obtenus. Des développements peuvent être envisagés pour également prendre en compte les descriptifs des enseignements, des informations sur les modalités d'évaluation et les travaux produits par les étudiants. (...) Les étudiants doivent avoir un accès direct aux informations qui les concernent. »

§ 5.5. Certification et diplôme

A la fin de leurs études, les étudiants reçoivent un diplôme délivré officiellement par l'institution. A ce diplôme doit être joint un Supplément au diplôme qui est un document standardisé pour toute l'institution selon un modèle mis au point par l'UNESCO, le Conseil de l'Europe et la Commission européenne, pour faciliter la reconnaissance académique et professionnelle des diplômes. Le Supplément au diplôme fournit une description de la qualification en utilisant des critères prédéfinis concernant la nature, le niveau, le contenu, le contexte et les résultats des études suivies ainsi que des informations sur le statut de la formation dans le système national.»¹¹

Les universités disposent d'un grand nombre de canaux d'informations avec différents contenus de diverses qualités. La gamme s'étend de la documentation imprimée (par ex. un simple flyer comme publicité pour un cursus particulier) à des descriptions on-line des cursus avec mention des acquis de formation (corporate design, soit même structure du contenu et mise en page uniforme).

¹⁰ ECTS et supplément au diplôme dans les universités suisses, 2003, p. 11.

¹¹ Recommandations ECTS de la CRUS, p. 11-13.

D'un point de vue général, on peut constater que le but d'un « *catalogue des cours (comme) principale source d'informations sur les enseignements offerts par les Universités et (fournissant) une description claire de l'offre de formation avec des précisions sur les conditions d'accès aux formations et sur les conditions d'obtention des diplômes* »¹² n'est pas atteint. Plusieurs universités font des démarches dans cette direction, mais sans concentration exclusive des informations dans leur catalogue de cours. La grande majorité des catalogues ne contient actuellement pas d'indication systématique des acquis de formation.

La plus grande partie des universités livre des informations bilingues concernant leurs programmes d'études – la langue étrangère étant l'anglais – même quand les cours sont donnés uniquement en allemand ou en français.

Dans certains cas, la multitude d'informations disponible on-line peut même avoir un effet contreproductif en rendant la recherche d'informations précises problématique pour les étudiant-e-s en mobilité cherchant à s'informer.

Les étudiant-e-s, dans leur grande majorité, peuvent en tout temps accéder on-line à leurs données et au suivi de leurs parcours académique. Seules quelques universités ne sont pas encore en mesure d'offrir cette transparence. Deux tiers des universités disposent d'un système de gestion centralisé pour les données concernant l'ECTS, tandis que les autres institutions n'ont pas de solution informatique généralisée. Quelques-unes travaillent avec plusieurs systèmes (central versus facultaire) ou sont confrontées à l'intégration de divers systèmes parallèles dans un système central. Un tiers des universités utilise les données disponibles à des fins statistiques ou de pilotage.

Au minimum trois quarts des universités affirment établir un relevé de notes (transcript of records) contenant l'intitulé du cours, les notes et les crédits acquis. Dans certains cas, les informations sont plus détaillées. Le supplément au diplôme est en général bilingue (langue officielle et anglais) et est délivré par toutes les universités, à une exception près qui est encore dans la phase d'introduction. Dans ce contexte, certaines universités ont souligné le gros effort initial qu'a nécessité la traduction. À l'exception de quelques universités, le supplément au diplôme est identique pour toutes les facultés et est délivré au niveau bachelor, master et MAS.

Bonne pratique:

- ETHZ: Les étudiant-e-s de l'ETHZ ont un accès en ligne bilingue à leur suivi de cursus et à leurs relevés de notes. Leurs prestations d'études y sont divisées entre « acquises et dues ». Les étudiant-e-s peuvent s'inscrire aux examens dans le « Prüfungsüberblick » avec les mêmes applications. Pour les délais, il existe un système central d'alerte, qui avise les étudiant-e-s, qui peuvent alors même s'inscrire en retard.

¹² Recommandations ECTS de la CRUS, p. 11.

5. Mobilité

Recommandations ECTS de la CRUS

§ 7. Mobilité

« La mobilité est une notion large qui recouvre une grande variété de pratiques. Traditionnellement, elle désignait le fait de poursuivre une partie des études dans une autre université mais, aujourd'hui, avec la diversification des parcours de formation et la généralisation du principe d'accumulation des crédits, elle peut très bien aussi désigner le fait de suivre des enseignements dans une autre faculté à l'intérieur de l'université. L'introduction en Suisse des filières d'études échelonnées encourage également la mobilité entre cursus d'études, soit en changeant d'université soit par réorientation du domaine d'études.»¹³

L'encouragement de la mobilité et la réduction des obstacles à la mobilité à tous les niveaux figurent parmi les buts principaux de la déclaration de Bologne. Comme souvent relevé dans les discussions au niveau européen, Bologne ne conduit pas automatiquement à une croissance de la mobilité estudiantine et peut même avoir un effet contraire. C'est pourquoi, la CRUS a, en 2004 déjà, formulé dans ses recommandations des mesures possibles pour supprimer les obstacles à la mobilité et a pris les premières mesures :

- élaboration d'un mémento sur les mesures de promotion de la mobilité à l'intention des universités
- harmonisation des périodes de cours
- réglementation des calendriers pour l'organisation des périodes de cours et des examens¹⁴

Il va de soi que les universités doivent prendre elles-mêmes des mesures spécifiques afin d'améliorer la mobilité, comme par exemple des cursus conjoints avec des hautes écoles à l'étranger (joint degrees), une flexibilisation des curricula dans les cursus de bachelor (fenêtre de mobilité, partie des cours à option), faciliter la reconnaissance de prestations d'études (Learning Agreements), soutien financier aux étudiant-e-s, etc. Selon les réponses des universités, deux tiers d'entre elles utilisent régulièrement des Learning Agreement, alors que le reste n'en utilise que peu ou point. Seules quelques universités connaissent les fenêtres de mobilité. Toutes les universités n'ont pas une stratégie de mobilité au niveau de l'institution. De plus, de grands obstacles à la mobilité sont visibles comme des contingentements ou des restrictions sous forme de moyennes minimales.

De manière plus générale, les universités ne répondent pas de manière uniforme à la question de savoir si l'ECTS a facilité la mobilité. Quelques-unes considèrent qu'il est trop tôt pour livrer des informations quantitatives, puisque le processus de mise en œuvre n'est pas encore achevé partout. Les quelques tendances qui se dessinent font apparaître une image contrastée. Les universités constatant une augmentation de la mobilité voient surtout une mobilité verticale croissante au niveau master, y compris un nombre croissant de postulant-e-s externes. Une université constate même une augmentation de 100%, tandis qu'une autre remarque que l'année de mobilité qui était jusqu'alors en deuxième année se reporte au niveau master pour des raisons financières, organisationnelles et de dates. On constate par ailleurs que les exigences supplémentaires, que les titulaires de bachelor qui font de la mobilité verticale doivent remplir, posent un grand problème. D'un côté, les étudiant-e-s s'offusquent du volume de ces exigences et de l'autre, la détermination sur dossier d'exigences supplémentaires raisonnables et sans arbitraire représente un énorme défi.

Dans le cas de la mobilité horizontale on remarque une tendance au raccourcissement des séjours de deux à un semestre. Au moment de la mise en œuvre, plusieurs universités ont constaté une baisse de cette mobilité de 20-25% attribuée aux incertitudes provoquées par le changement de système. Ceci laisse supposer que la baisse n'est qu'un phénomène

¹³ Recommandations ECTS de la CRUS, p. 15.

¹⁴ Réglementation de la CRUS concernant les délais pour les prestations d'études et les examens des 8/9 mars 2007 (cf. Recommandations Bologne chap. 7.3).
www.crus.ch/dms.php?id=4471

passager. Il y a en effet aussi des signes indiquant une augmentation après cette phase de transition. Il est cependant important de relever qu'en mobilité on constate une tendance au raccourcissement des séjours.

Bonne pratique

L'EPFL promeut activement la mobilité en concluant des accords avec des hautes écoles partenaires concernant l'équivalence des formations, espérant ainsi garantir la reconnaissance intégrale. Les étudiant-e-s doivent par ailleurs rédiger un rapport sur leur séjour, rapport qui peut ensuite être consulté par les membres de la communauté universitaire.

6. Échelle de notes ECTS

L'échelle de notes ECTS n'est utilisée que dans une seule université suisse. Toutes les universités constatent que des problèmes sont liés à l'échelle, ce qui remet en cause sa pertinence, tandis que lors de l'enquête de 2003 : « *certaines universités (approuvaient) sur le fond l'échelle de notation ECTS, mais (éprouvaient) des difficultés techniques à l'instaurer* ». ¹⁵ Ce recul de l'acceptation est un phénomène qui se retrouve au niveau européen dans plusieurs autres pays participant au processus de Bologne.

Ils existent diverses manières de convertir des notes obtenues à l'étranger. Certaines institutions vont, par principe, jusqu'à ne pas les prendre en compte du tout. La reconnaissance des crédits obtenus à l'étranger connaît, elle aussi, différentes procédures qui en partie facilitent la mobilité, mais parfois ont tendance à l'empêcher (cela va de la reconnaissance totale à aucune reconnaissance dans certaines facultés).

7. Assurance qualité

Les universités ne prennent que peu à pas du tout en compte l'ECTS dans leur assurance qualité interne. Ceci est d'un côté dû à la mauvaise compréhension de l'ECTS et de l'autre à la charge administrative qu'entraînerait une évaluation conséquente de l'utilisation de l'ECTS. Plusieurs universités ont déclaré avoir « évalué » l'ECTS en évaluant la compatibilité des réglementations avec l'ECTS. On ne trouve que peu d'initiatives pour intégrer l'évaluation de la qualité de l'utilisation de l'ECTS dans les mesures d'assurance qualité interne, comme recommandé par la CRUS.

8. Bilan de l'enquête

Le but de cette enquête ECTS n'est pas (et n'a jamais été) de livrer un rapport détaillé sur les différentes formes de mise en œuvre de l'ECTS avec tous les problèmes qui l'accompagnent. L'idée était plutôt de donner une impression de l'état général de la mise en œuvre et des problèmes d'ensemble qui apparaissent. Cette impression se base sur les expériences et les interviews des services centraux des universités. Elle est du reste confirmée par des entretiens avec des étudiant-e-s et des membres du corps enseignant, ainsi que, depuis l'automne 2008, par les résultats de l'enquête auprès des étudiant-e-s menée par la CRUS en collaboration avec les organisations faïtières des étudiant-e-s.

A côté du problème de la surcharge administrative, qui réapparaît régulièrement, on décèle clairement des zones problématiques liées à l'ECTS et pour lesquelles la nécessité de mesure se fait sentir :

- absence de données et de moyens afin de pouvoir mesurer la charge de travail de l'étudiant-e, ou même absence de démarches pour une telle mesure.

¹⁵ ECTS et supplément au diplôme dans les universités suisses, p. 12.

- La formulation des acquis de formation pose des problèmes majeurs. En général on ne constate pas de différenciation entre les acquis de formation (pédagogique) et le contenu du cours (thème). Cela crée de gros problèmes notamment pour la coordination intra-, inter-facultaires et entre les universités, ainsi que pour la communication transparente et uniforme des acquis de formation.
- La concrétisation de la flexibilité des cursus (un des objectifs visés par l'ECTS) est dans plusieurs cas déficitaire. Pour certaines institutions la flexibilité ne figure pas du tout dans l'orientation stratégique, tandis que d'autres lui font obstacle en créant de gros modules s'étendant sur plusieurs semestres. Bien qu'une majorité des universités offre la possibilité d'étudier à temps partiel, elles indiquent ne pas pouvoir atteindre une réelle flexibilité temporelle (de l'offre de cours) pour des raisons financières.
- Au début de la réforme de Bologne, une augmentation considérable de la charge administrative a pu être constatée. Cette augmentation se répète dans la deuxième partie de la réforme, celle du contenu. En raison du manque de ressources financières, des problèmes se posent quant à la réalisation des objectifs visés et recommandés.
- Une partie des universités vise à augmenter la transparence à l'aide d'une stratégie cohérente d'information. Les unités institutionnelles autonomes sont considérées comme des obstacles pour des solutions globales et cohérentes au niveau de l'université.
- En plus d'être dépendante des moyens financiers des étudiant-e-s, la mobilité horizontale est concernée par la stratégie des universités en matière de mobilité. Les problèmes apparaissent surtout dans le cadre de la reconnaissance de crédits et de notes et selon le degré de flexibilité des cursus. La mobilité horizontale est encore plus entravée lorsque la stratégie est de ne pas reconnaître des crédits et des notes acquis en mobilité.

En ce qui concerne la mobilité verticale, les problèmes apparaissent dans le domaine de l'admission et de la détermination des exigences supplémentaires.

Finalement, il reste à constater que les universités ne souhaitent pas d'actualisation des Recommandations ECTS, mais préféreraient plutôt des recommandations sur les acquis de formation ou même des recommandations générales sur Bologne. Un besoin de plus de coordination se fait sentir partout. La coordination doit être augmentée d'une part au sein des universités, c'est-à-dire entre les instituts et entre les facultés, ainsi que de manière plus générale lors de la collaboration entre services centraux et membres de la communauté académique. D'autre part, il y a un besoin de coordination accru entre les universités pour les questions identifiées comme problématiques. Ainsi, les universités manifestent le désir d'un monitoring, par exemple sous forme de « bonnes pratiques ».

La situation actuelle de la mise en œuvre de l'ECTS dans les universités suisses – un élément central de la réforme de Bologne – exige un degré de coordination plus élevé, un monitoring renforcé et une concertation plus fine entre les universités afin d'atteindre les objectifs de la réforme et du renouvellement de l'enseignement.